Prolifération des sachets en plastique non biodégradable au Bénin : sur les traces des hors-la-loi

Il n'a jamais vécu un tel désastre dans la lagune de Cotonou depuis plus de vingt (20) ans qu'il y exerce la pêche. En lieu et place des poissons et des crevettes que Pierre AMOUSSOU pêchait, les mailles de son filet n'amassent désormais que des déchets plastiques majoritairement constitués des sachets en plastique non biodégradable. Ces déchets, le Bénin en produit cent trente-neuf mille kilogrammes chaque jour (139 000 kg).

Un véritable drame écologique et sanitaire, au regard de ce que les sachets en plastique non biodégradable prennent plus de 400 ans avant de se décomposer entièrement dans la nature.

Marché Dantokpa, Crédit Photo : Megan Valère SOSSOU

Selon les données recueillies sur le site web du Programme de gestion du littoral ouest africain géré par la Banque Mondiale, en 2019, soit deux ans après le vote de la loi sur les sachets en plastiques non biodégradables, le Bénin a importé 6,7 millions de kg de plastiques dont environ 89 % de chlorure de polyvinyle et de polyéthylène connus pour leur dangerosité à la santé et à l'environnement.

Deux années avant, soit le 26 décembre 2017, le Bénin a adopté la loi N° 2017 – 39 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastique non biodégradable sur son territoire. Une loi qui punit toute contravention de personne physique ou morale à une amende de cinq (5) millions à cinquante (50) millions avec un retrait de l'agrément ou de l'autorisation,

du gel et de la confiscation des avoirs.

Même si un décret d'application est venu dispenser certains domaines de cette interdiction, plus de quatre ans après, les sachets en plastique non biodégradable de tout genre ont plus que jamais envahi les surfaces de vente au Bénin. Le marché international de Dantokpa à Cotonou se trouve au cœur de ce trafic avec des grossistes qui commercialisent au vu et au su de tout le monde.

Dame Samira A., la quarantaine, totalise plus de huit ans d'expériences dans le commerce des sachets en plastique non biodégradable. Elle raconte *« Nous commandons les sachets en plastique depuis Lomé parce que les sachets de là-bas sont plus résistants et donc plus prisés par nos clients ».* Les balles de sachets sur son espace de ventes étiquetées *« Top Chaos » et « Togo Star »* en renseignent largement.

Elles sont souvent dix à quinze grossistes à s'associer pour lancer deux tonnes de commande chaque mois chez des commerçants togolais, précise-t-elle avant de faire remarquer les deux possibilités pour faire entrer sur le territoire béninois des marchandises stockées discrètement dans des magasins gérés par la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) au sein du marché Dantokpa.

« Quand c'est une grosse marchandise, nous passons par la faveur des agents de la douane à Hillacondji, mais quand c'est d'une quantité moins importante, nous prenons par les voies frauduleuses parallèles à la frontière » a-t-elle avoué.

Hillacondji, la grande porte d'entrée des sachets en plastique non biodégradable au Bénin

À Hillacondji, des sachets en plastique non biodégradable sont déclarés biodégradables et passent la frontière. Des sources bien informées évoquent une nouvelle trouvaille pour camoufler et faire entrer les marchandises de sachets en plastique non biodégradable au Bénin. Il s'agit du système « acquis » ou

« escorte douanière » où contrairement à la note circulaire No3774/DGDDI/DLRI, les marchandises passent sans contrôle, au vu et au su des services de conditionnement et de contrôle pourtant assisté techniquement par la société Benin Control SA.

Hillacondji Frontière Bénin-Togo, Crédit Photo : Megan Valère SOSSOU

Le jeu se fait de connivence avec les agents de la douane du Togo et du Bénin. Nous en avons rencontré un du côté du Bénin, pas les moindres. Il a souhaité garder l'anonymat. Pour lui, cela ne gêne en rien si les commerçants des sachets en plastique non biodégradable remplissent les formalités douanières.

D'ailleurs, dit-il, je ne peux pas vous avouer que les sachets plastiques qui passent la frontière sont non biodégradables. Mais ce qui est sûr ajoute-t-il, le douanier n'est pas un laboratoire ambulant pour tester la biodégradabilité des sachets en plastique. *« Il n'existe pas un réactif pour tester la nature d'un sachet plastique et ce n'est pas à l'œil nu qu'on le fera. »* a-t-il laissé entendre.

Les deux courriers de demande d'interview que nous avons adressés à la Direction Générale de la Douane et des Droits Indirects pour comprendre les dispositions prises pour l'application de la loi 39-2017 sont restés sans réponse.

A la frontière d'Hillacondji, il n'existe pas un seul agent de la police environnementale. Sur environ la dizaine d'agents de la police environnementale que compte le Bénin, aucun n'est affecté à cette frontière, selon le Directeur général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, François-Corneille KEDOWIDE.

Au Ministère du Cadre de vie et du développement durable, la lutte contre la prolifération des sachets plastiques non biodégradables se mène avec tact selon Bertin BOSSOU,

Directeur en charge de la Gestion de Pollution et de la Nuisance. Le ministère, dit-il, dans sa politique de lutte a recruté plus d'une vingtaine d'Organisations Non Gouvernementales, réparties dans les 77 communes du Bénin pour renforcer la sensibilisation. À l\\\'en croire, il a également été déployé dans cette lutte la police républicaine, la police environnementale, la douane, les contrôleurs de commerce, des leaders religieux, des producteurs de Pur Water, des chefs d'établissement, en particulier ceux des écoles frontalières.

Outre ces actions, poursuit-il, des descentes ont été effectuées dans les marchés de la Société de Gestion des Marchés Autonomes pour sensibiliser et pour saisir des marchandises de sachets en plastique non biodégradable.

Un des douze détecteurs de sachets en plastiques biodégradable acquis par le ministère du cadre de vie et du développement durable Crédit photo : Megan Valère SOSSOU

Il reste optimiste qu'avec l'acquisition récente de douze détecteurs de sachet en plastique biodégradable, la lutte prendra un autre virage. Ces appareils seront déployés au niveau des postes frontaliers en attendant douze (12) autres qui couvriront l\\\'étendue du territoire national. Bien que décidé à poursuivre la sensibilisation à travers l'information, la formation, il a sans cesse déploré la porosité des frontières qui complique la tâche sur le terrain.

Des voies frauduleuses à la frontière Bénin-Togo

En-dehors de la complicité avec la douane, des commerçants usent de plusieurs stratagèmes pour acheminer les marchandises de sachets en plastique non biodégradable sur le territoire béninois.

Gaël Tchiko est un conducteur de taxi-moto dans la journée et passeur la nuit. Il explique : « *Quand bien même les sachets n'étaient pas interdits, les commerçants avaient pris l'habitude de ne pas déclarer leurs marchandises. Imaginez ce*

que c'est devenu dans ce contexte d'interdiction ». Pour découvrir quelques circuits frauduleux avec lui, il décide de garder notre téléphone éteint dans sa poche pour ne pas se taxer de traître par ses pairs. Nous empruntons une voie embroussaillée passant par Athiémé pour arriver à Fokomé.

À quelques encablures, nous apercevons un véhicule Toyota Picnic immatriculé au Togo en panne, lourdement chargé en provenance du pont d'Athiémé (Frontière Bénin-Togo). À l'intérieur, d'importantes marchandises dissimulées dans le tableau de bord, le repose-tête, les compartiments, des sièges de derrière éventrés contiennent également des marchandises. À force de questionner le conducteur, il fulmine en vernaculaire *« je n'ai rien à vous dire ».* Nous continuons avec Gaël qui indique, *« C'est ici, à Fokomé, que plusieurs produits, dont les sachets en plastique non biodégradable bien dissimulés, arrivent à traverser le fleuve Mono pour le Bénin »*. Une activité très lucrative et très dangereuse, mais le jeu en vaut la chandelle selon notre guide.

Si le trafic passant par Athiémé au Togo est très apprécié des fraudeurs, il n'en demeure pas moins du trafic Lokossa-Azovè-Tohoun-Wantché sans occulter celui fluvial qui passe par Djanglanmè pour Agomé-Glozou ou à Agbannankin pour Batonou.

À en croire notre guide, c'est en réalité par ces voies frauduleuses que la grande partie des marchandises de sachets en plastique non biodégradable tout comme d'autres produits interdits ou contrefaits passent nuitamment avant d'atterrir dans des abris de fortune à Fokomé ou au centre-ville d\\\'Athiémé. Pour les contrebandiers, la frontière n'existe que théoriquement.Ils sont tous autant convaincus qu'il serait difficile pour la patrouille douanière de surveiller 24 heures sur 24 les mouvements au niveau de ces voies frauduleuses.

Des commerçantes rencontrées au marché Dantokpa ont fait savoir que des marchandises proviennent également du Nigéria même si ces derniers sont moins résistants et moins prisés. La

localité de Banigbé dans le département du plateau et la commune de Semè-Kpodji dans l'Ouémé ont été désignées comme porte d'entrée des sachets en plastique non biodégradables en provenance du voisin de l'Est.

L'internet comme facilitateur des commandes en Chine

Les sachets en plastique non biodégradables sont sans frontières. Pour faciliter les commandes, des fournisseurs confirmés en ligne sont mis à contribution sur Alibaba.com. Sur cette plateforme de vente en ligne, des entreprises chinoises proposent plusieurs gammes de sachets en plastique non biodégradable à destination de nombreux pays du monde dont le Bénin, le Togo et le Ghana.

Au nombre des produits proposés, nous avons des enveloppes plastiques à bulbes, des sacs plastiques autoadhésifs, des assiettes jetables en plastique à emporter, des sachets d'eau, des sachets plastiques transparents et de toutes les couleurs avec diverses dimensions allant de 15/23 cm à 40/60 Cm.

Pour Rodrigue RUSTICO, Financier économiste, les dispositions sont claires : un produit interdit ne doit pas avoir la complicité d'un agent. Si c'est le cas, l'agent s'expose et l'importateur aussi. En la matière, explique-t-il, c'est l'économie béninoise et l'environnement qui en souffrent. Il n'est pas surpris de la grande avancée dans la fraude après le vote de la loi. Car soutient-il, ce sont les mêmes acteurs qui sont toujours restés dans cette filière et cela démontre combien de fois les frontières sont perméables.

Le Spécialiste recommande le renforcement de la sécurité au niveau des frontières avant d'inviter chacun à se ranger et comprendre qu'au-delà de l'aspect financier, la protection de l'environnement doit primer.

Dans la perspective de donner aux consommateurs une alternative, le gouvernement, à travers un décret d'application, a autorisé et fixé les conditions

d’installation des sociétés de production des sachets en plastique biodégradable au Bénin. Mais, la mayonnaise tarde à prendre.

« Prêts à faire des sachets en plastiques biodégradables, mais la corde au cou »

Selon Clément KOTAN, Directeur de l’organisation de la société civile dénommée, Unité de Protection de l’Environnement (UPE), aucune des sociétés agréées pour fabriquer les sachets en plastique biodégradable ne peut le faire réellement. Et pour cause, l’investissement serait trop coûteux. Il évoque une somme minimum de 500 millions à 800 millions de Francs CFA.

Par ailleurs, l\\\’amidon, la matière première qui doit servir à la fabrication des sachets en plastiques biodégradables en plus d’être coûteuse est périssable. Les acteurs étants prêts à faire des sachets en plastiques biodégradables, mais la corde au cou, regrette Clément KOTAN.

Tandis que le sachet en plastique non biodégradable du format 40/60 Cm est vendu à 50 Fcfa au marché Dantokpa celui biodégradable du même format est vendu à 250 Francs CFA dans les supermarchés. Un prix inabordable pour le commun des Béninois qui trouve déjà de difficulté à distinguer le bon grain de l’ivraie dans un contexte où tous les sachets en plastique sont vantés de biodégradables.

Félix ADEGNIKA, expert en Eau et Assainissement, relève trois niveaux de contraintes dans cette lutte : Il s’agit du fort ancrage de l’usage des sachets plastiques dans les habitudes des Béninois, de la multiplicité des sources informelles des marchés de sachets en plastiques non biodégradables et de l’absence de substitut en quantité et à prix abordable. Pour y arriver, il propose des actions qui se résument en trois mots. Sensibiliser, Substituer et Sanctionner.

Tant que les sachets plastiques continueront de rentrer dans le pays, les messages de sensibilisation seront dans le vide,

dira Sandra IDOSSOU, activiste environnementaliste. Dans tous les cas, le bilan reste un échec quatre ans après le vote de la loi. Le chemin serait long à moins d'un changement de paradigme à tous les niveaux.

Cet article a été rédigé dans le cadre d'un programme de formation de l'association Ekôlab Retrouvez Ekôlab sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

Megan Valère SOSSOU